

numéro 54

BULLETIN d'information

MUNICIPALITÉ DE PORT-VALAIS



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-Valais

Paraît au minimum
2x par année

Impression
1950 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCAATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 21 février 2017 à 20h00
à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour:

1. Lecture du protocole
2. Lecture et adoption du budget 2017
3. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2017 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Le budget peut aussi être téléchargé sur le site Internet www.port-valais.ch.

Administration communale
de Port-Valais

**Pour assurer le bon déroulement de l'Assemblée Primaire,
nous vous remercions de bien vouloir vous munir d'une pièce d'identité.**

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2016

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Administration générale	1'446'950.00	92'800.00	-.-	-.-
Sécurité publique	1'202'030.00	325'001.00	21'800.00	-.-
Enseignement et formation	3'210'640.00	98'600.00	30'000.00	-.-
Culture, loisirs et culte	1'544'075.00	120'700.00	-.-	-.-
Santé	96'200.00	-.-	-.-	-.-
Prévoyance sociale	2'163'280.00	592'610.00	18'000.00	-.-
Trafic	1'893'070.00	443'800.00	1'177'000.00	-.-
Protection et aménagement de l'environnement	2'162'655.00	1'843'750.00	1'206'100.00	-.-
Economie publique	1'272'705.00	1'374'350.00	65'000.00	-.-
Finances et impôts	882'751.00	11'383'985.00	-.-	-.-
Sous-total	15'874'356.00	16'275'596.00	2'517'900.00	0.00
Excédent de recette du compte de fonction- nement après déduction de Fr. 2'479'000.00 d'amortissements ordinaires	401'240.00			
Investissements nets				2'517'900.00
Total	16'275'596.00	16'275'596.00	2'517'900.00	2'517'900.00

BUDGET 2017

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et approbation le budget pour l'année 2017.

Le Conseil communal l'a approuvé lors de la séance du 17 janvier 2017.

1) Considérations générales

Compte tenu de la conjoncture actuelle du pays et des restrictions budgétaires cantonales, la Commune a choisi de continuer d'investir.

S'agissant du début d'une nouvelle législature, les anciens projets sont poursuivis et les nouveaux font l'objet d'une réflexion.

2) Budget de l'exercice 2017

Ci-dessous, un comparatif des résultats prévus pour 2017, en comparaison du budget 2016 et des comptes 2015.

Résultat

Aperçu du compte administratif		Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'751'895.18	3'656'735.00	2'880'240.00
Amortissements ordinaires	- fr.	2'256'893.93	2'311'000.00	2'479'000.00
Amortissements complémentaires	- fr.	375'000.00	1'290'000.00	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	120'001.25	55'735.00	401'240.00

L'excédent de revenus se monte à Fr. 401'240.00, en augmentation par rapport au budget, respectivement aux comptes sous analyse.

Autofinancement

Aperçu du compte administratif		Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	14'234'171.46	13'302'956.00	13'395'356.00
Revenus financiers	+ fr.	16'986'066.64	16'959'691.00	16'275'596.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	2'751'895.18	3'656'735.00	2'880'240.00

L'autofinancement se monte à Fr. 2'880'240.00, en diminution par rapport au budget, respectivement aux comptes sous analyse.

Investissements

Aperçu du compte administratif		Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
Résultat après amortissements comptables				
Dépenses	+ fr.	5'005'260.91	3'573'600.00	2'517'900.00
Recettes	- fr.	82'492.40	-	-
Investissements nets	= fr.	4'922'768.51	3'573'600.00	2'517'900.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Les investissements nets se montent à Fr. 2'517'900.00, en diminution par rapport au budget, respectivement aux comptes sous analyse.

Financement

Aperçu du compte administratif		Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'751'895.18	3'656'735.00	2'880'240.00
Investissements nets	- fr.	4'922'768.51	3'573'600.00	2'517'900.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	2'170'873.33	-	-
Excédent de financement	= fr.	-	83'135.00	362'340.00

L'excédent de financement atteint Fr. 362'340.00.

Au vu de l'avancement des projets, nous pourrions vous présenter des investissements complémentaires à l'Assemblée Primaire de juin prochain.

3) Principaux écarts par rapport au dernier compte annuel (2015)

- **Trafic**: + Fr. 375'000.00. Amortissement complémentaire consenti prélevé sur le fonds de réserve.
- **Correction des eaux**: les intempéries de mai 2015 ont péjoré les comptes de Fr. 326'766.95 (Travaux d'urgence Fr. 711'056.90 – subventions de la Confédération Fr. 384'289.95)
- **Impôts personnes physiques**: + Fr. 793'810.00
- **Impôts personnes morales**: - Fr. 168'037.95
- **Intérêts sur la dette** : - Fr. 82'600.00. Ce malgré l'emprunt complémentaire de Fr. 1'000'000.00 pour l'achat de la gare.

4) Considérations finales

Le résultat du budget 2017 démontre une politique prudente suivie par la Municipalité et une gestion appropriée des deniers publics.

Avec une marge légèrement en hausse et des amortissements à 10%, le résultat escompté de Fr. 401'240.00 est satisfaisant et bien supérieur au budget 2016 et aux comptes 2015.

Une gestion rigoureuse est menée par le Conseil communal depuis plusieurs années, afin de pouvoir faire face aux gros investissements planifiés à moyen terme.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le budget soumis, présentant un excédent de revenus de Fr. 401'240.00.

Parking et réfection de la route des Iles

Afin de continuer la mise en œuvre de la stratégie parking 2025, le Conseil communal souhaite, dès le deuxième semestre 2017, commencer les travaux pour la création du parking à la route des Iles au Bouveret.

Ces travaux comprendront la gestion de l'évacuation des eaux de pluie, la réfection totale de la chaussée et la création d'un parking de 70 places. Ce dernier sera disponible avec macarons pour les résidents et via paiement à l'horodateur pour les visiteurs.

D'un budget total avoisinant les Fr. 800'000.00, ces travaux seront découpés sur deux exercices, afin que le parking soit opérationnel pour l'été 2018.

Transformation de la gare

Comme indiqué lors du vernissage du concours d'architecture pour la transformation de la gare, le Conseil communal, en 2016, a élaboré un projet pour cette réaffectation.

Ce dossier étant à bout touchant, le projet complet de transformation de la gare du Bouveret sera présenté dans le Bulletin d'Information de la Municipalité et lors de l'Assemblée Primaire du mois de juin 2017. Un budget d'engagement y sera demandé, ainsi qu'une première tranche en budget complémentaire, afin de commencer les travaux préparatoires.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2017

INVESTISSEMENTS	Dépenses		Recettes
SECURITE PUBLIQUE			
Tribunal de district	CHF	21'800.00	-.--
	CHF	21'800.00	-.--
ENSEIGNEMENT ET FORMATION			
Assainissement du chauffage - Ecole du Léman	CHF	30'000.00	-.--
	CHF	30'000.00	-.--
PREVOYANCE SOCIALE			
Institutions sociales (Canton)	CHF	18'000.00	-.--
	CHF	18'000.00	-.--
TRAFIC			
Passerelle (Etape 2)	CHF	500'000.00	-.--
Pont pisciculture (Canton)	CHF	261'000.00	-.--
Eclairage chemins piétonniers	CHF	87'000.00	-.--
"Route des Iles - Aménagement et parking (Fr. 750'000.00) 1 ^e partie"	CHF	300'000.00	-.--
Routes cantonales (Canton)	CHF	29'000.00	-.--
	CHF	1'177'000.00	-.--
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT			
Réseau eau potable / Ultrafiltration (Etape 2)	CHF	700 000.00	-.--
Conduite eau Tauredunum-Stand de tir	CHF	300 000.00	-.--
Conduite eaux usées pont pisciculture	CHF	50'000.00	-.--
STEP sécurisation des accès	CHF	50'000.00	-.--
PGEE curage Benna / Canalisations	CHF	50'000.00	-.--
Correction du Rhône (Canton)	CHF	56 100.00	-.--
	CHF	1'206'100.00	-.--
ECONOMIE PUBLIQUE			
Renforcement des digues	CHF	50'000.00	-.--
Réfection ponton ski-nautique	CHF	15'000.00	-.--
	CHF	65 000.00	-.--
SOUS-TOTAL	CHF	2'517'900.00	-.--
Investissements nets		-.--	CHF 2 517 900.00
TOTAL	CHF	2'517'900.00	CHF 2'517'900.00

REPARTITION DES DICASTERES LEGISLATURE 2017-2020

COMMISSION

- Instruction Publique, Apprentissage et Formation
- Travaux Publics et Services Industriels (voirie, eau potable, PGEE, STEP et chemins pédestres)
- Culture, Aînés et aménagement urbain
- Structures d'accueil
- Port
- Police, Circulation et Parcage
- Jeunesse et sport
- Finances
- Constructions
- Environnement, Protection des dangers naturels et affaires agricoles, viticoles et sylvicoles
- Bâtiments
- Tribunal de Police
- Gestion des déchets

COMMISSION / « GROUPE DE TRAVAIL »

- Affaires économiques
- Grands projets/Urbanisme/Plan des zones
- Action sociale
- Naturalisations
- Taxes cadastrales
- MSST (Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail)
- Tribunal de Police

DÉLÉGATION

- Administration générale
- Bourgeoisie de Port-Valais
- Chef du personnel
- Conférence des Présidents
- Autorité de Protection de l'Enfant et de l'Adulte du Haut-Lac

LÉGISLATURE 2017-2020

Grégory Bueche
Patrice Tamborini

Kevin Woeffray
Inès Carruzzo
Emilio Raccio
Kevin Woeffray
Emilio Raccio
Inès Carruzzo
Philippe Albisser

Grégory Bueche
Emilio Raccio
Kevin Woeffray
Philippe Albisser

LÉGISLATURE 2017-2020

Pierre Zoppelletto, Patrice Tamborini,
P.-A. Crausaz
Pierre Zoppelletto
Kevin Woeffray, Joëlle Bénet
Inès Carruzzo, Antoine Dayer,
Anouk Wiget (suppl. Myriam Clerc Grept)
Pierre Zoppelletto, Arlette Baruchet/
Isabelle Derivaz, Bertrand Morard
P.-A. Crausaz, Véronique Corninboeuf

Patrice Tamborini
Kevin Woeffray
Juge
Greffier / Greffière
Secrétaire : Loïc Bussien

LÉGISLATURE 2017-2020

Pierre Zoppelletto
Patrice Tamborini
Pierre Zoppelletto
Pierre Zoppelletto
Pierre Zoppelletto

- Tunnel des Evouettes
- Consortage du Canal Stockalper
- Commission intercommunale de Police
- Médiation sociale / THSM
- Commission du personnel/paritaire
- Commission d'impôts du district
- Membre du Conseil d'Administration du C.O. régional du Haut-Lac
- Gare
- Délégué Bas-Valais Energie
- Délégué au Comité du CMS
- Déléguée au Comité de l'Association Régionale des Parents de Jour (ARPAJ)
- Délégué du SIPE (Sexualité, Information, Prévention, Education)
- Délégué à l'Office du Tourisme
- Délégué au Conseil de Gestion de la Paroisse catholique
- Délégué au Comité de direction du Centre de Triage du Haut-Lac
- Délégué au Comité de direction du Centre de Secours et d'Interventions
- Délégué au Comité de direction de l'Office Intercommunal de la Protection civile
- Délégué à l'EMIC
- Délégué au Groupe de Travail ARMS « 3^{ème} correction du Rhône »
- Délégué à l'hôpital
- Délégué aux Transports Publics
- Délégué à la sécurité

Patrice Tamborini
 Christian Schopfer
 Pierre Zoppelletto
 Kevin Woeffray
 Philippe Albisser, Patrice Tamborini,
 Emilio Raccio
 Pierre Zoppelletto, P.-A. Crausaz

Pierre Zoppelletto
 Kevin Woeffray
 Pierre Zoppelletto
 Kevin Woeffray

Inès Carruzzo

Grégory Bueche
 Grégory Bueche
 Grégory Bueche

Patrice Tamborini

Philippe Albisser

Philippe Albisser
 Philippe Albisser

Grégory Bueche
 Kevin Woeffray
 Pierre Zoppelletto
 Philippe Albisser

BÉNÉVOLAT

Vous avez un peu de temps libre et vous souhaitez le mettre à disposition ?

Nous recherchons des bénévoles pour livrer entre autres les repas à domicile ou pour accompagner des gens chez le médecin ou les aider à faire leurs courses.

Nous ne vous demandons pas un engagement quotidien, ni même régulier, mais juste un peu de votre temps parfois, même s'il ne s'agit que d'une demi-journée par an.

Votre soutien est important afin de pouvoir continuer à faire fonctionner la chaîne de solidarité. Donnons un peu de temps aux personnes qui requièrent de

l'aide, un jour peut-être nous en aurons besoin à notre tour.

Si vous êtes disponible ou si vous souhaitez des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Kevin Woeffray: 075 437 57 49



Commission des Travaux publics & Services Industriels

Le début de cette nouvelle législature pour le Service des Travaux publics et Services Industriels va se faire dans la continuité, signifiant ainsi que les travaux planifiés sur le réseau d'eau potable des Evouettes vont se poursuivre tout au long de 2017. Il s'agira notamment de :

- terminer les travaux d'extension et d'équipement du bâtiment de l'ultrafiltration
- remplacer la conduite principale depuis le réservoir jusqu'au carrefour « Le Coin »
- poser un nouveau tronçon de conduite utile à la future interconnexion avec le SIGE, au Bouveret. Ces travaux seront réalisés dans le cadre du chantier du tunnel des Evouettes.

Ces différentes phases devraient être terminées d'ici la fin du premier semestre 2017.

Le projet de remise à niveau du réseau d'eau potable étant aujourd'hui sur de bons rails, tant sur le plan technique qu'administratif (nouveau règlement en vigueur), un nouvel objectif ambitieux a été défini, soit la reprise complète du secteur de l'assainissement (STEP, collecteur, eaux de surface,...). Les buts fixés sont identiques à ceux établis pour le réseau d'eau des Evouettes, c'est-à-dire qu'un accent particulier sera mis sur la refonte du règlement d'assainissement, afin de tendre vers un service autofinancé, que le réseau d'eaux usées soit mieux maîtrisé et que le PGEE continue son développement, notamment pour le secteur de la plaine du Bouveret. D'ailleurs, une première intervention sur le terrain a déjà été planifiée pour le début de cette année, soit le développement d'un réseau de drainage sur le secteur agricole situé vers la passerelle du Rhône. Ce chantier fait suite à la reprise du Consortage de la Plaine du Bouveret par la Commune, conformément à ce qui avait été projeté et annoncé en 2016.

A la rentrée scolaire 2017-2018, les écoliers et autres piétons du village du Bouveret devraient pouvoir emprunter la passerelle surplombant la route Cantonale vers l'école du Léman. Les travaux ont été adjugés et la planification de détails est en cours de réalisation. Cet ouvrage apportera une nouvelle image et identité à l'entrée du village du Bouveret, de par son design et son emplacement.

D'autres projets seront naturellement entrepris durant cette année, soit :

- le développement et l'optimisation de l'éclairage sur les chemins piétonniers de la Commune
- l'optimisation sécuritaire de la STEP (accès, barrières,...)

Un dernier chantier d'envergure, géré par l'Etat du Valais, débutera en 2017 pour une durée d'environ 14 mois. Il s'agit de la reconstruction complète du pont du canal Stockalper, vers l'ancienne pisciculture du Bouveret. Une information spécifique à la population sera organisée dans le courant du premier trimestre de cette année par le Service des routes, transports et cours d'eau (SRTCE) de l'Etat du Valais. La Commune de Port-Valais participera financièrement à ce chantier à hauteur de 30% du montant final des travaux et devra également déplacer ses conduites d'eaux usées situées actuellement sous le pont existant.

Déblaiement des neiges

Nous rappelons aux usagers quelques principes relatifs au déblaiement des neiges, au stationnement des véhicules et à l'élagage.

Déblaiement des neiges

- Nous rappelons aux entreprises que la chaussée et ses abords doivent être libres de toutes machines, engins, matériaux, déblais et autres. Les entrepreneurs veilleront à ce que leur chantier soit correctement signalé et qu'aucun objet ne perturbe les opérations de déblaiement. En outre, elles ont l'obligation de remettre en état (goudronnage) toutes les fouilles exécutées sur le domaine public. Nous attirons l'attention sur le fait que si un accident devait survenir à un engin de déneigement, nous nous verrions contraints de les rendre responsables de tous dommages consécutifs à la non-observation du présent avis.
- Les riverains veilleront à ne laisser sur la voie publique aucun objet pouvant gêner l'action des engins de déneigement. Nous attirons l'attention des propriétaires bordiers sur les dispositions de la loi sur les routes de 1965, art. 166 et suivants, relatifs aux distances des murs et clôtures, des haies, etc. Les murs et clôtures qui ne respecteraient pas les articles précités et qui seraient endommagés lors du déblaiement des neiges ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité pour réparation. En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement.

La police effectuera des contrôles et les contrevenants seront amendés. Le déblaiement des neiges se fait en principe tôt le matin.

Chutes de glaçons et corniches de neige

L'Administration communale attire l'attention des propriétaires de fonds situés en limite de voies publiques (chemins, routes, places, etc.) sur la chute des glaçons et les corniches de neige qui pourraient causer des dégâts aux personnes et aux choses.

Stationnement des véhicules

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : « Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser les véhicules devant l'accès des bâtiments, sur des terrains d'autrui, sur les routes et leurs annexes, qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges ».

La municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Elagage, plantation d'arbres et haies vives

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que :

- les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4.50 m. au-dessus de la chaussée et de 3 m. au-dessus du trottoir ;
- les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1.20 m. du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm le long des autres voies publiques. Les branches ne s'élèveront pas à plus de 1.80 m. si la distance qui sépare la haie du bord de la chaussée est d'au moins 2 m. et à plus de 1 m. si cette distance est inférieure à 2 m., ces hauteurs étant mesurées depuis le niveau de la chaussée.
- en cas de négligence, l'administration communale fera exécuter les travaux d'élagage nécessaires sans avertissement préalable et les facturera aux propriétaires.

Nouvelle chaufferie de l'École du Léman et WC publics

Afin de répondre aux nouvelles normes en vigueur, la chaufferie à mazout de l'école du Léman a dernièrement été remplacée au profit d'une installation fonctionnant au gaz.

Cette technologie a été retenue après une analyse technico-financière et s'est avérée être la plus adaptée à la situation. L'aspect «énergie renouvelable» a naturellement été pris en considération dans le cadre de ce projet, notamment par l'intégration d'un système de chauffage complémentaire «solaire-thermique» sur le toit de la salle de gym. Un raccordement extérieur pour la connexion d'un futur thermo réseau que la Commune souhaite développer dans le futur pour ses bâtiments publics a également été prévu.

Etant donné qu'un nouveau bâtiment devait être construit pour accueillir cette chaufferie, des WC publics ont de ce fait été planifiés dans cet ouvrage.

En considérant l'ouverture prochaine des WC du parking du Bellossy, la Commune de Port-Valais améliore ainsi d'une manière significative l'offre en commodités publiques.



PERSONNEL COMMUNAL

Départs

- **Bastian Joana**: stagiaire Crèche et UAPE
- **Lepieszko Loïc**: apprenti agent d'exploitation Travaux publics
- **Probst Danielle**: patrouilleuse scolaire
- **Quiblier Romina**: auxiliaire Crèche et UAPE
- **Vauthey Frédéric**: stagiaire MPC Administration

Arrivées

- **Arab Masoumeh**: auxiliaire au Service des Bâtiments
- **Christen Yannick**: stagiaire Crèche et UAPE
- **Derivaz Isabelle**: Cadastre
- **Ducret Tanguy**: apprenti agent d'exploitation Travaux publics
- **Favre Anaïs**: Administration
- **Klein Christian**: patrouilleur scolaire
- **Klein Mireille**: auxiliaire Crèche et UAPE
- **Lipovica Rezak**: stagiaire MPC Administration
- **Manigley Sarah**: stagiaire Crèche et UAPE

Jubilaires 2016

30 ans

- **Roch Patrice**: Travaux publics

20 ans

- **Baruchet Brigitte**: Conciergerie

15 ans

- **Corminboeuf Anne-Véronique**: Administration

10 ans

- **Balmat Gabriele**: Crèche-garderie
- **Loretan Rolande**: UAPE
- **Martano Françoise**: Crèche-garderie et UAPE
- **Zenklusen Joëlle**: patrouilleuse scolaire

AGRICULTURE ET NATURE

En 2016, les agriculteurs de Port-Valais ont amorcé la constitution d'un réseau écologique. Ce projet largement soutenu par la Commune et le Canton répond aux nouvelles exigences de la politique agricole fédérale et court sur une première période de huit ans. Par des mesures concrètes, les exploitants s'engagent à favoriser la biodiversité sur leur domaine. Celle-ci leur rend des services en retour: pensons au travail de pollinisation des cultures par les insectes sauvages ou à la régulation des ravageurs par les espèces insectivores et les rapaces.

Les mesures réalisées sont de plusieurs types. En plaine, il s'agit par exemple d'implanter de nouvelles haies basses indigènes, ou de créer des surfaces riches en fleurs comme des jachères ou autres bandes fleuries, qui sont des habitats et des refuges pour la faune auxiliaire des cultures. Dans le vignoble, les surfaces enherbées non traitées aux herbicides favorisent aussi une communauté vivante plus riche et plus colorée. La nature et l'agriculture se rendent mutuellement service!

Emmanuel Revaz, Station ornithologique suisse



Les prairies fleuries (aux Evouettes) sont aussi un régal pour les yeux!



A « Sous Grammont », une exploitation agricole extensive permettra la sauvegarde des Iris des marais et d'une flore discrète mais exceptionnelle héritée de l'ancienne plaine.

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS NONAGENAIRES !



Dans le second semestre 2016, la Commune de Port-Valais a eu le plaisir de fêter deux nonagénaires. Il s'agit de:

**Madame Irlanda Grept,
le 14 septembre 2016**

**Madame Evelyne Roch,
le 7 décembre 2016**

Nous profitons de ce message pour les féliciter et leur souhaiter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.

Le Passeport Senior, qu'est-ce que c'est ?

Proposée par la Commune de Port-Valais à travers sa Commission de l'Action sociale, cette activité est ouverte à toutes les personnes de plus de 60 ans.

L'idée est simple: neuf activités entre septembre 2016 et juin 2017, le tout mélangeant culture, sport et loisirs !

Pour la 3^e édition, un nouveau programme a été mis sur pied. Les places pour ces sorties étant limitées, n'hésitez donc pas à vous inscrire suffisamment tôt !

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions ou demandes d'informations.

Le Passeport Senior : les sorties du premier semestre 2017

lundi 20 février 2017

Papiliorama à Chiètres

mardi 21 mars 2017

Palais Stockalper à Brigue

jeudi 20 avril 2017

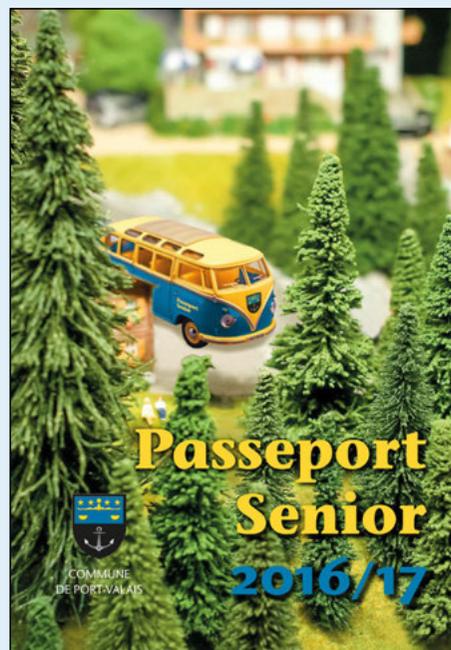
Visite guidée de Morges et de la Fête de la Tulipe

jeudi 18 mai 2017

Décorations estivales

mardi 13 juin 2017

Parc des aigles du Léman et repas au bord du Lac



Inscriptions auprès de :

Kevin Woeffray
kevin.woeffray@port-valais.ch
075 437 57 49

Rolande Loretan
076 336 39 14

Après-midi récréatifs

Participez à nos après-midi récréatifs autour d'un jeu de cartes, d'un thé ou d'un café. Cette activité gratuite est ouverte à tous !

Ces rencontres ont lieu chaque premier mercredi du mois, dès 14h00, à l'UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers), à la route Industrielle 1, au Bouveret.

Pour la saison 2016/17, elles auront lieu les mercredis :
1^{er} mars 2017 - 5 avril 2017 - 3 mai 2017 - 7 juin 2017

L'invitation est ouverte à tous. Si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous pouvons venir vous chercher.

Informations auprès de :

- Mme Rolande Loretan : 076 336 39 14
- M. Kevin Woeffray : 075 437 57 49

Nettoyage du Port

L'amicale de plongée Subsieux, en collaboration avec la Commune de Port-Valais, organise la journée « responsable » pour le nettoyage subaquatique du Port du Bouveret qui aura lieu le :

samedi 13 mai 2017

Tous les bénévoles sont les bienvenus !

Merci à cette société pour son dévouement.



PRIX DES MÉRITES SPORTIFS 2016

SKI

Alessio Schürmann

Né le 27.05.2004

RESULTATS

2012 **Finale Grand Prix Migros, Saas-Fee : 4^e et 9^e**

2013 **Cadet 1^{re} année (Ski-Club Morgins)**

- Vainqueur de 6 courses
- Finale Valaisanne : 3^e et 3^e
- Finale Grand Prix Migros, Stoos : 3^e

2014 **Cadet 2^e année (Ski-Club Morgins)**

- Vainqueur de 3 courses
- Finale Valaisanne : 2^e et 6^e
- Finale Grand Prix Migros, Arosa : 9^e

2015 **Cadet 3^e année (Ski-Club Morgins)**

- Vainqueur de 4 courses
- Finale Valaisanne : 1^{er} et 2^e
- Finale Grand Prix Migros, Les Crosets : 6^e

2016 **OJ 1^{re} année (Ski-Club Morgins / Ski Valais)**

- Vainqueur de 9 courses (+ 2 fois 2^e et 1 fois 3^e)
- Vainqueur de la Valais Trophy
- Vainqueur classement général OJ I Valais



TENNIS

Axelle Bouvier

Née le 08.07.2005

RESULTATS 2016

1^{re} du classement U10 des Suzuki Juniors et a remporté 3 jours pour les Championnats d'Europe Juniors de Klosters.

A participé aux **Masters «Champion de demain»** des 8 meilleurs juniors des moins de 14 ans à Allschwil et a gagné le droit de jouer avec **Milos Raonic n°4 mondial** et **Henri Laaksonen 3^e meilleur joueur Suisse**.

Finaliste du tournoi Interlaken

Finaliste du tournoi Trimbach

Finaliste du tournoi Bossonnens

Vainqueur du tournoi Bossonnens

Vainqueur du tournoi Bouveret

Finaliste du tournoi de Monthey

Vainqueur du tournoi de Nyon



FOOTBALL

Juniors C Promotion de l'USPV-Team Haut-Lac

L'équipe a gagné le championnat valaisan Juniors C promotion, ce qui lui a valu une promotion en C inter.

Vainqueurs de la coupe valaisanne Juniors C et vice-champions romands catégorie Juniors C.



FOOTBALL FEMININ

Léa De Piccoli

Née le 30.01.2001

Léa a commencé le football à Saint-Gingolph. Elle a fait toutes ses classes Juniors dans le Team du Haut-Lac.

Depuis 2 ans, elle a intégré la sélection valaisanne et, depuis 2016, l'équipe féminine suisse des U16.



SKI-CLUB St-Gingolph Port-Valais



Vous aimez les sports d'hiver et vous n'avez pas envie de les pratiquer seul.
Le ski-club St-Gingolph Port-Valais est **LA** solution.

Dans le cadre des sorties du dimanche, le club organise depuis ses débuts des sorties familiales en car dans diverses stations de ski, du Linga à Grimentz, à des prix avantageux, Fr. 35.-, y compris le car et le forfait.

Dans le cadre de la section des enfants, créée en 1957, des moniteurs de ski bénévoles prennent en charge tous les mercredis de l'hiver les écoliers de 3H à 8H, y compris les débutants.

Des sorties en peaux de phoque accompagnées d'un guide de montagne sont organisées une fois par mois le samedi et un week-end en cabane clôture la saison.

Des sorties de 2 jours voire une semaine dans des domaines de ski plus lointains, Val d'Aoste ou Dolomites, sont également organisées.

Une journée familiale rassemble toute la famille du ski sur les hauts de Morgins pour le traditionnel concours du 19 mars.

Toutes les infos se trouvent sur notre site
www.skiclubsgpv.ch

Bienvenue à tous.

Information aux seniors

La section des brancardiers et hospitaliers de Lourdes a le plaisir de vous informer que, comme chaque année, ses membres passeront, dans le printemps, visiter les personnes âgées ou isolées de la commune et leur apporter un petit présent. Elle vous remercie de l'accueil que vous leur réserverez et vous souhaite une belle et bonne année 2017.

Les APEA du district se regroupent

Extrait du Journal MONTHEY MA VILLE (décembre 2016)

Rubrique : Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

Les APEA du district se regroupent

Dès janvier 2017, les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) du district de Monthey regroupent leurs forces et seront réunies dans une même structure au centre-ville de Monthey.

Une seule Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) pour tout le district de Monthey. Dès l'année prochaine, les trois entités d'aujourd'hui – Vallée d'Illiez, Monthey et Collombey-Muraz-Haut-Lac – seront réunies dans une même structure située à la rue de Venise 3 à Monthey. L'aménagement des locaux et les derniers préparatifs touchent à leur fin. La structure sera opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2017. « Ce regroupement permet une meilleure efficacité dans le traitement des dossiers et une professionnalisation des prises en charge », se réjouit Alain Berthoud, nouveau président de l'APEA. Entré en fonction le 1^{er} décembre, il sera assisté de deux membres. Au bureau, il peut compter sur une équipe composée de 5 collaboratrices qui auront pour mission de traiter quelque 800 dossiers par année.

En se basant sur les nouvelles dispositions fédérales mises en place en 2009, mais aussi sur les articles 14 et 15 de loi valaisanne d'application du code civil de 1998 et sur la loi sur les communes de 2004, les neuf communes du district de Monthey avaient fait un premier pas en instituant, en 2010, au lieu des neuf chambres communales existantes, trois chambres pupillaires intercommunales.

Aujourd'hui, les autorités du district de Monthey font un nouveau pas, dans le domaine social, en fusionnant ces trois structures, en une seule APEA. Cette proposition, étudiée par un groupe de travail emmené par le préfet Antoine Lattion, a d'abord obtenu l'aval de l'Association des présidents de commune puis celui des conseils municipaux des neuf communes. « Dans la pratique, la conférence des présidents qui regroupe les neuf communes du

district prendra le leadership, explique Stéphane Coppey, président de Monthey. Les coûts de fonctionnement, qui seront ainsi plus facilement maîtrisés, seront répartis au prorata du nombre d'habitants de chacune des communes. »

C.Mo.

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
Rue de Venise 3b, 1870 Monthey
024/ 565 80 25

La mission de l'APEA

L'APEA prend les mesures nécessaires à la sauvegarde des intérêts des enfants et des adultes en difficulté, dans le respect de la dignité des intéressés et en favorisant leur autonomie et leur liberté. Sa mission consiste à apporter une aide et une protection à l'enfant ou à la personne concernée, pour laquelle l'intervention de la famille, des services sociaux privés ou publics ne suffit pas. Le droit vise à préserver au maximum son autonomie, ainsi qu'à donner une place prépondérante à la solidarité familiale et à réduire d'autant l'intervention de l'Etat.



Légende photo: Dès janvier 2017, Anne-Marie Clerc, Céline Héritier, Claire Mayencourt, Catherine Rippa, Alain Berthoud, président de l'APEA et Magali Gilliéron (de g. à dr.) travailleront dans les locaux de la rue de Venise. (Ville de Monthey)